

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : F4414

Référence de dépôt : L160138969

Déposé et enregistré le 25/07/2016

**Caritas Jeunes et Familles
29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg**

R.C.S. Luxembourg F 4.414

**Comptes annuels au 31 décembre 2015 et,
Rapport du réviseur d'entreprises agréé**

Table des matières

	Pages
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	1 - 2
Comptes annuels	
- Bilan	3
- Compte de profits et pertes	4
- Annexe	5 - 13



Building a better
working world

Ernst & Young
Société anonyme
35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tel: +352 42 124 1
www.ey.com/luxembourg

B.P. 780
L-2017 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 47 771
TVA LU 16063074

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Membres de la
Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.
Association sans but lucratif
29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement et la présentation de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique ainsi que de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.



Building a better
working world

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Even'.

Yves Even

Luxembourg, le 7 juin 2016

Bilan au 31 décembre 2015
(exprimé en euros)

ACTIF	notes	2015	2014	PASSIF	notes	2015	2014
ACTIF IMMOBILISE				FONDS PROPRES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	22,450.09	34,882.70	FONDS ASSOCIATIFS	5	74,368.05	74,368.05
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		671,202.90	868,706.33	FONDS DE RESERVE	5	980,393.73	954,175.26
Sous-total :		693,652.99	903,589.03	RESULTAT DE L'EXERCICE		52,078.67	26,218.47
				Sous-total :		1,106,840.45	1,054,761.78
ACTIF CIRCULANT				SUBVENTIONS			
CREANCES (dont la durée résiduelle est ≤ 1 an)		2,097,341.64	2,337,468.20	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3	693,652.99	903,589.03
AVOIRS EN BANQUE, CHEQUES POSTAUX ET EN CAISSE	4	7,929,523.05	3,853,243.84	SUBVENTIONS POUR FRAIS D'EQUIPEMENT DE FAIBLE VALEUR FUTURS	6	4,299.23	10,594.99
Sous-total :		10,026,864.69	6,190,712.04	Sous-total :		697,952.22	914,184.02
				FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS	7	583,668.30	599,946.12
				PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	395,207.42	373,050.28
				DETTES (dont la durée résiduelle est ≤ 1 an)	9	7,922,195.85	4,192,883.42
COMPTES DE REGULARISATION		43,281.33	73,263.07	COMPTES DE REGULARISATION		57,934.77	32,738.52
TOTAL		10,763,799.01	7,167,564.14	TOTAL		10,763,799.01	7,167,564.14

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES
pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2015
(exprimé en euros)

CHARGES	Notes	2015	2014	PRODUITS	Notes	2015	2014
AUTRES CHARGES EXTERNES		4,674,848.18	4,752,671.83	RECETTES		3,374,075.90	3,236,993.58
FRAIS DE PERSONNEL :	11			AUTRES PRODUITS	10	36,123.00	32,733.50
-SALAIRES ET TRAITEMENTS BRUTS		14,836,126.22	14,463,993.58	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		18,299,153.29	17,645,023.69
-CHARGES SOCIALES COUVRANT LES SALAIRES ET TRAITEMENTS		2,256,897.15	2,135,766.60				
CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	3	288,363.07	260,501.05	CORRECTIONS DE VALEUR SUR SUBVENTIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	3	268,363.07	260,501.05
CORRECTIONS DE VALEUR SUR ELEMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT		14,463.17	9,119.82	CORRECTIONS DE VALEUR SUR ELEMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT			
VARIATION DE LA SUBVENTION POUR FRAIS D'EQUIPEMENT DE FAIBLE VALEUR FUTURS	6			VARIATION DE LA SUBVENTION POUR FRAIS D'EQUIPEMENT DE FAIBLE VALEUR FUTURS	6	6,295.76	3,085.92
DOTATION AUX FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS	7	110,248.09	9,211.48	REPRISE DE FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS	7	126,525.91	365,798.69
CHARGES FINANCIERES		324.81	51.90	PRODUITS FINANCIERS		33,866.15	36,763.25
CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	895.94	12,243.87	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12	69,842.22	88,878.92
EXCEDENT DE L'EXERCICE		52,078.67	26,218.47				
Total Charges		22,214,245.30	21,669,778.60	Total Produits		22,214,245.30	21,669,778.60

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2015

1. Généralités

CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L. ("l'Association") est une association sans but lucratif qui est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. Le siège social est établi à Luxembourg.

L'Association a été créée en date du 8 décembre 1987 et comprend à ce jour les structures suivantes :

• Les structures SEA :

Am Buggy, Schifflange
Am Rousegäertchen, Luxembourg
Am Zechenhaischen, Rumelange
Charles et Julie, Luxembourg-Limpertsberg
Maison Relais - Crèche An Dickson, Tuntange
Crèche Am Pescher, Strassen
Atelier Zeralda - oppend haus fir Kanner, Luxembourg (y inclus le travail social communautaire et le streetwork)
Maison Relais Betzdorf, Roodt-Syre
Maison Relais Schuttrange, Munsbach
Maison Relais Walferdange, Walferdange
Maison Relais Boevange-sur-Attert, Buschdorf
Maison Relais Consdorf, Consdorf
Maison Relais Tuntange, Tuntange
Maison Relais Renert, Berbourg

• Les maisons de jeunes :

Am Quartier, Luxembourg
Jugendhaus Woodstock, Walferdange

• Le centre d'accueil :

Institut Saint Joseph, Rumelange

• Les services :

Young Caritas (anc. Service Vacances), Hesperange
Kanner-Jugendtelefon, Hesperange
Service Dys-positiv, Colmar-Berg

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2015

2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg. L'Association tient ses livres en euro (€).

Les règles d'évaluation suivantes ont été utilisées :

(a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les Immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Les taux d'amortissement appliqués s'élèvent à :

20% pour les immobilisations incorporelles;

2% - 10% pour les immeubles;

10 à 33 % pour les autres immobilisations.

(b) Créances

Les créances sont indiquées à leur valeur nominale et une correction de valeur est actée sur décision du comité de direction pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

(c) Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges enregistrées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

(d) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2015

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(e) Dettes

Les dettes sont exprimées à leur valeur nominale.

(f) Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus d'avance et imputables à un exercice ultérieur.

(g) Subventions d'investissement

Les Subventions de l'Etat ou des Communes, destinées au financement d'investissements et reprises au passif du bilan, sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

(h) Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation destinées au financement des activités courantes des institutions sont enregistrées au compte de profits et pertes.

(i) Reconnaissance des dons

Le Conseil d'Administration décide de la façon suivante sur la reconnaissance des dons :

- Dons non dédiés

Les dons reçus non affectés pendant l'exercice, sont repris au passif comme "Dons non dédiés" sous la rubrique "Résultat de l'exercice". Le Conseil d'Administration peut décider d'affecter une partie ou la totalité à des projets spécifiques, auquel cas ceux-ci sont repris en partie ou en totalité sous la rubrique "Fonds disponibles pour projets futurs".

- Dons dédiés à des projets d'immobilisations

Les dons spécifiques, destinés à financer des immobilisations incorporelles et corporelles, sont comptabilisés au passif du bilan sous la rubrique "subventions d'investissement" et sont amortis sur la même durée de vie que le sous-jacent.

- Dons dédiés

Les dons dédiés reçus en cours d'année par les différentes structures pour des projets en cours sont comptabilisés dans la rubrique "Recettes". A la fin de l'exercice, la partie non-utilisée est reprise sous la rubrique "Fonds disponibles pour projets futurs".

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2015

2. Principes, règles et méthodes comptables (suite)

(j) Séparation des exercices

L'activité de l'Association est en grande partie conventionnée par le gouvernement Luxembourgeois. Au début de chaque année, le ministère de tutelle dresse, après vérification, un décompte pour l'année écoulée. Ces décomptes sont provisionnés dans les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, l'Association a, pour certaines entités, des accords pour lesquels certaines charges sont couvertes par des associations caritatives. Ces prises en charge ont été provisionnées dans l'exercice de survenance.

3. Immobilisations3.1 Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :	2015 - en €	2014 - en €
Valeurs brutes au début de l'exercice	131,112.41	107,900.46
Entrées au cours de l'exercice	0.00	23,211.95
Sorties au cours de l'exercice	(0.00)	(0.00)
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	131,112.41	131,112.41
Corrections de valeur au début de l'exercice	96,229.71	86,270.55
Dotations de l'exercice	12,432.61	9,959.16
Reprises de l'exercice	(0.00)	(0.00)
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	108,662.32	96,229.71
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	22,450.09	34,882.70

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2015

3. Immobilisations (suite)3.2 Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :	2015 - en €	2014 - en €
Valeurs brutes au début de l'exercice	3,422,115.15	3,239,854.27
Entrées au cours de l'exercice	58,427.01	349,713.35
Sorties au cours de l'exercice	(45,685.63)	(167,452.47)
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	3,434,856.53	3,422,115.15
Corrections de valeur au début de l'exercice	2,553,408.82	2,470,315.41
Dotations de l'exercice	255,930.46	250,541.89
Reprises de l'exercice	(45,685.65)	(167,448.48)
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	2,763,653.63	2,553,408.82
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	671,202.90	868,706.33

3.3 Subventions d'investissements

Le poste des "subventions d'investissement" a évolué de la façon suivante :	2015 - en €	2014 - en €
Subventions à l'ouverture de l'exercice	903,589.03	791,168.77
Dotations de l'exercice	12,741.38	205,472.83
Corrections de valeur de l'exercice	(222,677.42)	(93,052.57)
Valeurs nettes à la fin de l'exercice	693,652.99	903,589.03

Ce poste inclut également des dons destinés à financer des immobilisations incorporelles et corporelles.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2015

4. Créances

Les Créances se composent de la manière suivante :

	2015 - en €	2014 - en €
Etat	1,340,048.08	1,472,267.14
<i>dont : ONE</i>	876,256.91	1,083,243.78
Communes	269,991.57	393,986.30
Clients particuliers	386,739.94	338,697.31
<i>dont : Corrections de valeur sur les créances clients</i>	39,429.35	47,504.57
Autres créances	100,562.05	132,517.45
Total des créances	2,097,341.64	2,337,468.20

5. Fonds propres

Les fonds associatifs (74 368.05 €) représentent la mise initiale apportée par les membres fondateurs.

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

	2015 - en €	2014 - en €
Solde en début d'exercice	1,054,761.78	1,028,543.31
Excédent de l'exercice	52,078.67	26,218.47
Solde à la fin de l'exercice	1,106,840.45	1,054,761.78

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2015

6. Subventions pour frais d'équipement de faible valeur futurs

Ce poste reprend la partie non utilisée des subventions reçues annuellement par le Ministère de l'Education nationale, de l'enfance et de la jeunesse pour financer des biens de faible valeur.

Les subventions pour frais d'équipement de faible valeur futurs ont évolué de la façon suivante :

	2015 - en €	2014 - en €
Subventions pour frais d'équipement de faible valeur futurs au début d'exercice	10,594.99	13,680.91
Subventions reçues au cours de l'année	2,040.00	7,432.90
Subventions utilisées au cours de l'année	(1,593.17)	(10,518.82)
Affectation aux "Fonds disponibles pour projets futurs"	(6,742.59)	(0.00)
Subventions pour frais d'équipement de faible valeur futurs à la fin de l'exercice	4,299.23	10,594.99

7. Fonds disponibles pour projets futurs

Les "Fonds disponibles" renseignent, à la clôture de l'exercice, la partie des fonds affectés à des projets en phase d'élaboration.

8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2015 sont essentiellement constituées d'une provision de 214 093.58 € (en 2014 : 174 080.67 €) pour congés non pris et d'une provision de 163 613.84 € (en 2014 : 198 969.61 €) pour heures à récupérer.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2015

9. Dettes

Les dettes se composent de la manière suivante :

	2015 - en €	2014 - en €
Dettes envers l'Etat	5,100,360.26	1,961,748.86
<i>dont : ONE</i>	<i>195,419.52</i>	<i>171,401.20</i>
Dettes envers les communes	1,326,297.48	763,601.36
Dettes envers la sécurité sociale	631,116.83	595,839.40
Dettes envers les fournisseurs	271,035.99	402,739.09
Dettes fiscales	349,019.45	309,915.95
Dettes envers le personnel	141,485.56	144,806.98
Autres dettes	102,880.28	14,231.78
Total des dettes	7,922,195.85	4,192,883.42

Les postes des "Dettes envers l'Etat" et "Dettes envers les communes" reprennent le différentiel entre les avances perçues de la part de l'Etat et des communes et les charges réellement encourues pour l'année 2015 dans le cadre de l'activité "Maisons Relais".

Les dettes envers l'ONE représentent les recettes encaissées transitoirement pour compte de l'ONE dans le domaine de l'Aide à l'Enfance.

10. Subventions d'exploitations

Les subventions se composent de la façon suivante :

	2015 - en €	2014 - en €
Etat	11,303,193.66	11,005,050.42
<i>dont : ONE</i>	<i>5,451,708.55</i>	<i>5,227,561.68</i>
Communes	6,976,638.87	6,632,642.56
Autres	19,320.76	7,330.71
Total des subventions d'exploitation	18,299,153.29	17,645,023.69

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2015

11. Frais de personnel

Au 31 décembre 2015, l'Association employait 359 personnes (2014 : 366 personnes) correspondant à 279.96 ETP (2014 : 279.79 ETP).

12. Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles reprennent des montants relatifs aux exercices antérieurs. Les produits exceptionnels reprennent des suppléments pris en charge par le Ministère de l'Education nationale, de l'enfance et de la jeunesse au-delà des montants provisionnés dans le cadre des décomptes et diverses indemnités.

PROPOSITION DE BUDGET 2016
(exprimé en euros)

CHARGES	BUDGET 2016	PRODUITS	BUDGET 2016
AUTRES CHARGES EXTERNES	4 815 000.00	RECETTES	3 475 000.00
FRAIS DE PERSONNEL :		AUTRES PRODUITS	37 500.00
-SALAIRES ET TRAITEMENTS BRUTS	15 000 000.00	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES	13 350 000.00
-CHARGES SOCIALES COUVRANT LES SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 285 000.00	RECETTES FORFAITS	5 100 000.00
CORRECTIONS DE VALEUR SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	277 000.00	CORRECTIONS DE VALEUR SUR SUBVENTIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	277 000.00
CORRECTIONS DE VALEUR SUR ELEMENTS DE L'ACTIF CIRCULANT	15 000.00	VARIATION DE LA SUBVENTION POUR FRAIS D'EQUIPEMENT DE FAIBLE VALEUR FUTURS	2 000.00
VARIATION DE LA SUBVENTION POUR FRAIS D'EQUIPEMENT DE FAIBLE VALEUR FUTURS	0.00	VARIATION DES FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS	130 000.00
VARIATION DES FONDS DISPONIBLES POUR PROJETS FUTURS	0.00	PRODUITS FINANCIERS	10 000.00
CHARGES FINANCIERES	100.00	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 000.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000.00		
EXCEDENT DE L'EXERCICE	19 400.00		
Total Charges	22 431 500.00	Total Produits	22 431 500.00